

Décision du Maire

N° 2026-D-537

Objet : Système d'acquisition dynamique - marché spécifique n° 2500006/03 - catégorie 1 : véhicules légers thermiques et propres - Acquisition d'un véhicule léger propre de type berline.

Le Maire de la commune,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 11 mai 2026, portant délégation au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que le système d'acquisition dynamique (SAD) est une procédure ouverte et entièrement électronique de passation de marchés publics pour les achats de véhicules de la collectivité, par lequel le représentant du pouvoir adjudicateur attribue un ou plusieurs marchés spécifiques, après mise en concurrence des opérateurs économiques présélectionnés,

CONSIDERANT que celui-ci s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS de Pontault-Combault, conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'il se décompose en 5 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : véhicules légers thermiques et propres
- Catégorie 2 : véhicules utilitaires thermiques et propres
- Catégorie 3 : véhicules légers et utilitaires d'occasion
- Catégorie 4 : véhicules spéciaux
- Catégorie 5 : véhicules spéciaux d'occasion

CONSIDERANT qu'un marché spécifique n°03 de catégorie 1 a été lancé en vue d'acquérir un véhicule léger propre type berline,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de la société A.D.P AUTO DISTRIBUTION PARIS, sise 96 route de la Libération – 94430 Chennevières-sur-Marne, a été retenue,

DECIDE

DE SIGNER le contrat à intervenir avec la société A.D.P AUTO DISTRIBUTION PARIS, sise 96 route de la Libération – 94430 Chennevières-sur-Marne, pour le marché spécifique n°03 d'acquisition d'un véhicule léger propre de type berline, pour un montant de 48222,76 € TTC, livrable sous un délai de dix (10) jours.

DIRE que les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le marché spécifique passé selon une procédure de système d'acquisition dynamique à intervenir sera signé par le pouvoir adjudicateur.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,
- Le comptable public assignataire de Chelles,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendu exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260818-2026-D-537-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2026
Publication : 19/08/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 18 août 2026



Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault

